



Inscription à l'examen professionnel supérieur - Examen de répétition « Maître carreleur/euse avec diplôme fédéral »

A. Informations personnelles

Nom Prénom

Adresse NPA/Lieu

Né le N° AVS

Lieu d'origine Canton

E-Mail Portable

B. Parties d'examen à répéter

Sur la base de mon certificat de note, je m'inscris à la (aux) partie(s) d'examen suivante(s) :

- Partie 2 - Etude d'un cas réel, avec critères imposés - Par écrit – 360 minutes
- Partie 3 - Rapport de pratique - Par écrit - Réalisé avant l'examen
- Partie 4 - Présentation du rapport de pratique et entretien professionnel – Par oral – 45 minutes

C. Frais d'examens

- Les frais d'examens se monte à 850.- CHF par partie d'examen + 40.- CHF pour le diplôme et l'inscription au registre du SEFRI. Une facture vous sera envoyée avec la confirmation d'admission.
- L'inscription n'est définitive qu'après réception du montant total facturé.
- Les frais de diplôme et d'inscription au registre seront remboursés aux candidats qui ne réussissent pas l'examen.
- Les candidats qui annulent leur inscription sans raison valable après le 2 avril 2023 n'ont droit à aucun remboursement des frais d'examens (voir Règlement d'examen, pt 4.21 & 4.22).

D. Délai d'inscription d'ici au 31 janvier 2023, dernier délai

E. Annexes à l'inscription

Seul des copies de pièces sont à joindre en annexe (voir. pt 3.31).

- Copie du certificat de note du dernier examen professionnel supérieur

F. Échéances

Décision d'admission au plus tard : le 1.3.2023
Convocation à l'examen au plus tard : le 25.3.2023
Examen écrit : le 2.5.2023
Examen oral : le 2.5.2023

G. Signature

.....
(Lieu et date)

.....
(Signature)